

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – STAGES NON REMUNERES –
SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR 2019**

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE – STAGES NON
REMUNERES – SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR 2019**

Monsieur le Président précise que la Médiathèque entre Dore et Allier accueillera des stagiaires au cours de l'année scolaire 2018-2019 :

- 1- Grégory FAURE, actuellement en formation auxiliaire de bibliothèque au sein de BiblioAuvergne a sollicité la Médiathèque pour un stage pratique d'une durée de 35h, la semaine 4, du 22 au 26 janvier 2019.

Le stagiaire sera présent à la Médiathèque entre Dore et Allier aux horaires suivants :

- Du mardi au vendredi de 8h45/9h45 - 12h et 13h30 - 17h/19h15 selon les horaires d'ouverture du bâtiment et du planning d'animation.

Le stage ne sera pas rémunéré.

- 2- Des élèves de classe de 3^{ème} ont fait parvenir au service Lecture Publique une demande de stage d'observation. La Médiathèque accueillera les stagiaires suivants aux périodes suivantes. Les stagiaires seront présents à la Médiathèque entre Dore et Allier aux horaires d'ouverture de l'équipement et à raison de 30h hebdomadaire :

- a. Mardi : 10h-12h et 13h30-17h30
- b. Mercredi : 10h-12h et 14h30-19h
- c. Jeudi : 10h-12h et 16h-19h
- d. Vendredi : 10h-12h et 16h-19h
- e. Samedi : 9h-12h et 15h-19h

Il s'agit de :

- Adel SOUISSI du 27 novembre au 1^{er} décembre
- Ambre GONTHIER du 22 au 25 janvier 2019
- Louise BAUGET du 28 janvier au 1^{er} février 2019
- Louis CROGNET du 28 janvier au 1^{er} février 2019
- Coline LAMONERIE du 13 au 15 février 2019

Deux autres élèves ont sollicité la médiathèque pour effectuer leur stage mais ils étaient dans l'attente d'une validation par leur établissement scolaire d'une autre période/date pour effectuer ce stage. Il s'agit de Kenzo MORENO et Manon LE-CLESH

Le stage ne sera pas rémunéré.

- 3- Elodie FAURE, dans le cadre d'un dispositif piloté par la Mission Locale de Thiers qui lui permet de suivre formations et d'effectuer des stages à solliciter la Médiathèque pour découvrir le métier de bibliothécaire. Elle sera présente à la Médiathèque entre Dore et Allier aux horaires suivants :

- a. Du mardi au vendredi de 8h45/9h45 - 12h et 13h30 - 17h/19h15 selon les horaires d'ouverture du bâtiment et du planning d'animation.

Le stage ne sera pas rémunéré.

4- La Médiathèque, dans le cadre de l'accompagnement de son action « Classes culturelles », accueillera Carla RIGONI, étudiante en 2^{ème} année de master MEEF - Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la Formation ». Elle effectuera sur une période allant du 1^{er} janvier au 30 mars, 50 heures au sein de l'équipement et particulièrement aux dates suivantes :

- ✓ 16 -17 -18 et 24 janvier : Accompagnement de la 1^{ère} classe culturelle
- ✓ Du 12 au 15 mars : Accompagnement de la 2^{ème} classe culturelle.

Ces dates pourront être modifiées selon les contraintes liées à l'organisation des deux classes culturelles.

Le stage ne sera pas rémunéré.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à passer les conventions de stage avec les structures et établissements scolaires concernés.
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre des conventions et tous les documents afférents aux présentes décisions.
- Pour les stages exposés ci-dessus, ils ne seront pas rémunérés. En revanche pour les stagiaires majeurs, les frais de déplacement effectués dans le cadre de leur stage seront pris en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.